

☐ L'art de la parole

La constitution de la **rhétorique, art réglé de la parole et de l'éloquence**, forme le premier axe d'étude. Celui-ci permet d'aborder les différents aspects et les divisions classiques de la rhétorique, les **genres de discours** et les **parties du discours**, ainsi que les **qualités et la culture de l'orateur**. L'héritage de la rhétorique antique dans l'esthétique de l'Âge classique, qui a pu être appelé L'Âge de l'éloquence, constitue un axe d'étude aisément identifiable.

L'étude prend en compte la **diversité des situations de prise de parole** (débats publics en assemblée, procès, cérémonies...) et celle des **formes littéraires** qui s'y rattachent (poèmes sacrés et profanes, discours écrits, dialogues...), ainsi que la spécificité des **contextes historiques, sociaux et institutionnels** dans lesquels ces savoirs et techniques se sont développés et transmis.

Les **différences et les relations entre parole et écriture** sont également prises en considération.

☐ L'autorité de la parole

Les formes d'autorité associées à l'exercice de la parole constituent le deuxième axe de ce thème.

En Grèce ancienne, le **poète invoquant la Muse** apparaît comme premier maître de vérité et garant de la mémoire. Sont également étudiées les autres **formes de la parole autorisée** qui se sont développées dans la période de référence : **parole politique, religieuse, savante, didactique...** L'attention est portée sur la façon dont chacune établit et manifeste **la forme d'autorité qu'elle revendique, sur les principes et les valeurs qu'elle invoque** pour ce faire, et sur les **stratégies** qu'elle privilégie. Au-delà du cadre antique, médiéval et classique, cette étude peut se prolonger dans une réflexion sur les **règles auxquelles est soumise la parole publique** sous ses diverses formes, sur les **codes sociaux** qui régissent les différentes sortes de communication, et sur les **rapports entre la parole et l'action**.

□ Les séductions de la parole

Les effets de la parole, son pouvoir de plaire, de séduire et d'émouvoir constituent le troisième axe de ce chapitre.

Ces effets sont étudiés en premier lieu à partir des corpus poétiques, rhétoriques et philosophiques des périodes de référence. Cette étude a notamment pour objets :

- la parole poétique ; la mise en scène de la parole et sa relation avec les autres arts ; les procédés de fiction (fable, parabole, allégorie...)
- les valeurs du véridique, du sincère et de l'authentique dans la communication verbale ; la parole séductrice et les procédés d'emprise ; l'amour et ses déclarations.

Les séductions de la parole ont été dès l'Antiquité un objet de polémique. Le poète et le dramaturge ont mis en scène, parfois sur le mode de la satire, l'orateur et le philosophe ; le philosophe a fait à l'orateur et au poète un procès en sophistique et en mensonge. L'étude de ces arguments et de ces représentations fournit aux élèves de première l'occasion d'aborder la philosophie dans ses relations d'emblée complexes avec les arts du langage.

Si l'étude des pouvoirs de la parole doit s'appuyer principalement sur des textes antiques, classiques et médiévaux, elle peut s'enrichir de références comparatives à d'autres sociétés et cultures que celles qui ont constitué et recueilli l'héritage gréco-latin. Moyennant l'usage de certains textes et documents d'époques ultérieures, elle engage à une mise en perspective de l'héritage antique et médiéval et à une réflexion sur sa transmission jusqu'à notre époque.